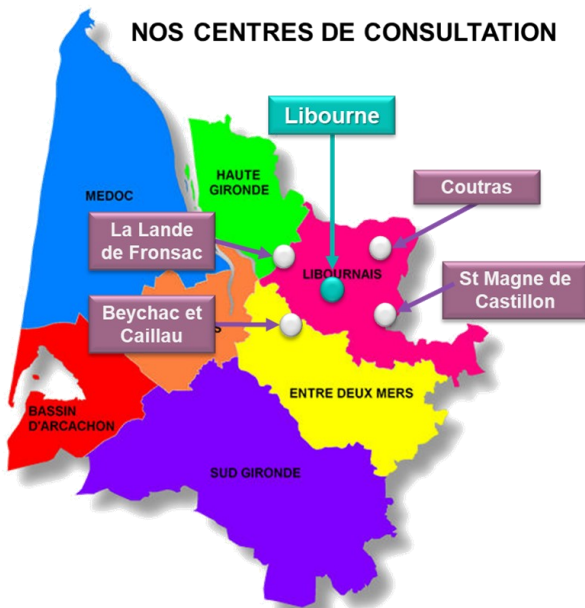


NOS CENTRES DE CONSULTATION



Proximité

Accompagnement

Conseil

NOS ADRESSES :

Libourne

5 rue Fimin Didot
33500 Libourne

Beychac et Caillau

Impasse de la joncasse
Lieu-dit Le Barbut
33750 Beychac et Caillau

Coutras

13 bis, lieu-dit A l'Atelier
33230 Coutras

La Lande de Fronsac

192 ZA L'illot
33240 La Lande de Fronsac

St Magne de Castillon

13 avenue du Général de Gaulle
33350 Saint Magne de Castillon

Membre du Réseau



Nos conseils



Conduite à tenir en cas
d'AES

DEFINITION

On appelle AES ou Accident d'Exposition au Sang, tout contact avec du sang ou un liquide biologique contaminé par du sang, survenant par effraction cutanée (piqûre, coupure) ou par projection sur une muqueuse (yeux, bouche) ou sur une peau lésée (plaie, eczéma, excoriation)

OBJECTIFS

- * Permettre une prise en charge rapide et efficace des professionnels en cas d'AES
- * Diminuer les risques de séroconversion aux virus Hépatite B, C et VIH

PROFESSIONNELS CONCERNES

Les salariés pouvant être victime d'un AES sur leur lieu de travail (professionnels de santé, personnels d'entretien, gardiens, agents de la voirie, ripeurs)

LA DECLARATION DE L'AES

Le salarié a 24h (hors week-end et jours fériés) pour déclarer l'accident de travail auprès de l'employeur.

Un médecin établit le certificat médical initial mentionnant «blessure potentiellement contaminante» dans les 24h.

Avertir le médecin du travail de l'entreprise

SUIVI POST EXPOSITION

Salarié non traité: 6 semaines(S6) et 3 mois (M3)

Salarié traité: 15 jours (J15), 6 semaines(S6) et 3 mois (M3)

LES HOPITAUX DE LA REGION

Hôpital de Libourne
112 rue de la Marne
33500 Libourne
05.57.55.34.34

Hôpital de Pellegrin—Hôpital St André
Place Amélie Raba Léon- 1 rue Jean Burguet
33000 Bordeaux
05.56.79.56.79



Hôpital Saint Nicolas de Blaye
97 Rue de l'hôpital
33390 Blaye
05.57.33.40.00

Hôpital Sainte Foy la Grande
2 Avenue Charrier
33220 Ste Foy la Grande
05.57.41.96.96

PIQURE ACCIDENTELLE OU CONTACT SUR PEAU LESEE

PROJECTION OCULAIRE AVEC DU SANG OU LIQUIDE BIOLOGIQUE

1ère ETAPE


- ◇ Ne pas faire saigner
 - ◇ Nettoyer abondamment la plaie à l'eau et au savon doux
 - ◇ Rincer abondamment
 - ◇ Sécher
- Rincer l'œil abondamment sous l'eau (ou sérum physiologique) durant 5 à 10 minutes
- Si lentilles: les enlever et les jeter
- 
- 

2ème ETAPE

Appliquer l'antiseptique par trempage de la zone lésée sinon un pansement imbibé de produit antiseptique

Avec du DAKIN Cooper stabilisé ou de la BETADINE dermique

DURANT 5 à 10 MINUTES



3ème ETAPE

Prévenir le supérieur hiérarchique

4ème ETAPE

Rechercher la personne source si l'identification est possible

Faire une prise de sang pour bilan sérologique de la personne source avec son accord

5ème ETAPE

Se rendre aux urgences pour:

- ◇ Evaluer le risque infectieux
 - ◇ Amener le tube de sang du patient source avec une copie de la carte vitale
 - ◇ Bénéficier d'un bilan sérologique initial
 - ◇ Mettre en place un traitement prophylactique si besoin
 - ◇ Obtenir le certificat médical initial d'accident du travail
- 